

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID : 077-217701226-20230327-DEL\_27MAR23\_\_1-DE



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

### Délibération n° 01

**Date de convocation**

17.03.2023

**Date d'affichage**

22.03.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Affaire suivie par :**

Isabelle Aityata,  
Responsable  
financements projets,  
subventions et  
dispositifs  
contractuels

**Objet : Sollicitation du fonds de concours en fonctionnement 2022**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme LM. LODE-DEMAS par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme H. KIRCALI – M. J. RANQUE par M. B. ZAOUÏ

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

**Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Il est proposé d'approuver la sollicitation du fonds de concours en fonctionnement 2022 auprès de Grand Paris Sud :

En 2021, un important travail a été mené par les services financiers de Grand Paris Sud en collaboration avec la commune de Combs-la-Ville afin de redéfinir les interventions de l'agglomération dans le fonds de solidarité entre ses communes membres pour la période 2021-2026.

Un indice synthétique a permis d'aboutir à un classement des communes et le 14 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé que les six premières communes issues de ce classement étaient éligibles au versement d'un fonds de concours en fonctionnement.

Pour mesurer les disparités de ressources, a été retenu un indicateur reflétant la ressource réellement mobilisable par les communes, composé du potentiel fiscal trois taxes, des attributions de compensation, des dotations forfaitaires des communes et des dotations de péréquation nationale,

Pour mesurer les disparités de charges, a été retenu un indice synthétique composé de critères relatifs aux logements sociaux, au revenu et à la population scolarisée,

Ce fonds s'élève pour la commune de Combs-la-Ville à 172 419 €.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la sollicitation du fonds de concours en fonctionnement 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud du 14 décembre 2021 portant pacte financier et fiscal relatif aux solidarités au sein de GPS,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

VU l'avis de la commission Administration Générale, finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter ce fonds de concours en fonctionnement mis en place par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud


ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de solliciter le versement du fonds de concours en fonctionnement de 172 419 € au titre de l'année 2022

Nature dépenses	Coût HT	GPS FDC 2022	%GPS	Part communale	% part communale
Dépenses 2022 électricité sur l'ensemble des bâtiments municipaux	340 320,65 €	172 419 €	40,43%	254 003,12 €	59,57%
Dépenses 2022 eau sur l'ensemble des bâtiments municipaux	86 101,47 €				
TOTAL	426 422,12 €	172 419 €	40,43%	254 003,12 €	59,57%

Envoyé en préfecture le 31/03/2023  
Reçu en préfecture le 31/03/2023  
Publié le 31/03/2023  
ID : 077-217701226-20230327-DEL\_27MAR23\_\_1-DE



**PRECISE** que les dépenses précitées n'ont fait l'objet d'aucun financement extérieur,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 27 mars 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**John SAMINGO**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -